PV du Conseil Municipal du Lundi 27 Mars 2023 à 20 h 30

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
CROS Francis	х		
CROS Marie-Françoise		x	CALVET Bernard
SENEGAS Didier	х		
GOS Blandine	х		
CALVET Bernard	x		
MOINE Claude	×		
VISTE-JALADE Françoise		x	GOS Blandine
GENRE GRANDPIERRE Denis	х		
GUIBBERT Béatrice	х		
ROUS Christophe		x	SENEGAS Didier
GRANIER Jacqueline	х		
CALAS Franck	х		
TURQUAY Patricia		х	GRANIER Jacqueline
PINTRE Stéphane		x	
PONS Martine	x		

Nombre de conseillers En exercice: 15 (Quorum:8)

Présents: 10 Procurations: 5

- désignation secrétaire de séance : CALVET Bernard

Actualités du Maire

Vote du Compte Rendu

1. Vote du PV du conseil municipal en date du 13 février 2023

Vu le PV du conseil municipal en date du 13 février 2023.

Vote: pour: 15

contre:0

abstentions: 0

Finances

2. Approbation des Comptes de Gestion 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

- M 14 Budget Principal:

- section de fonctionnement

recettes
 dépenses
 excédent de
 3 040 708.52 €
 2 722.469.16 €
 318 239.36 €

- section d'investissement

- recettes 748 272.18 €
- dépenses 1 445 061.25 € **Déficit de 696 789.07** €

Vote: pour: 12

contre:0

abstentions : 3

M 49 Budget Eau et Assainissement :

- section de fonctionnement

recettes
 dépenses
 Déficit de
 463 504.60 €
 490 398.88 €
 26 894.28 €

- section d'investissement

- recettes 293 430.94 €
- dépenses 406 225.66 € **Déficit de** 112 794.72 €

<u>Vote</u>: pour: 12 contre: 0 abstentions: 3

3. Approbation des Comptes Administratifs 2022

Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur Claude MOINE.

Monsieur Claude MOINE donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

- M 14 Budget Principal:

Résultat de l'exercice :

- section de fonctionnement

excédent de 318 239.36 €
- Excédent Fonctionnement reporté n-1 1023 160.04 €
- Résultat de Clôture 2022 1341 399.40 €

- section d'investissement

Déficit de - 696 789.07 €
- Déficit Investissement reporté n-1 - 285 393.70 €
- Résultat de Clôture 2022 - 982 182.77 €

Affectation des résultats :

- investissement 1068	982 182.77 €
- Fonctionnement article 002 excédent reporté	359 216.63 €

Vote: pour:11

contre : 0

abstentions : 3

<u>Jacqueline GRANIER</u>: sur la surtaxe de l'eau au budget précédent vous aviez prévu 200 000 € de plus, vous voyez que vous ne les faites pas. La baisse s'est arrêtée fort heureusement.

<u>Francis CROS</u>: effectivement les volumes vendus sont inférieurs à nos prévisions, nous le regrettons mais nous pensons que c'est un épiphénomène qui ne durera pas.

<u>Jacqueline GRANIER</u>: la marge d'autofinancement est en forte baisse.

Francis CROS: notre marge d'autofinancement accuse une répercussion immédiate dûe aux ventes d'eau c'est tout à fait normal.

- M 49 Budget Eau et Assainissement :

------- de fenetiennement

- section de fonctionnement	
Déficit de	-26 894.28 €
- excédent fonctionnement reporté n-1	69 727.29 €
- Résultat de Clôture 2022	42 833.01 €
- section d'investissement	
Déficit de	-112 794.72 €
- excédent investissement reporté n-1	515 740.07 €
- Résultat de Clôture 2022	402 945.35 €

Pas d'affectation des résultats

- investissement article 001 excédent reporté

- Fonctionnement article 002 excédent reporté

402 945.35 € 42 833.01 €

Vote: pour:11

contre:0

abstentions: 3

<u>Jacqueline GRÁNIER</u>: les emprunts pour les travaux de La Pautru et de la Place Compostelle sont bien dans le budget de l'eau ?

<u>Francis CROS</u>: les emprunts de la station d'épuration de La Pautru et de la Place Compostelle sont effectivement sur le budget de l'eau.

4. Vote taux des taxes Foncières

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

* THRS → **5.89** %

* TFB → **33.09** %

* TFNB → **112,35** %

Les taux restent inchangés par rapport aux dernières années.

Vote: pour: 15

contre:0

abstentions: 0

<u>Jacqueline GRANIER</u>: les taux de la commune ne changent pas, mais comment se fait-il que les bases augmentent sachant que les ordures ménagères sont dépendantes des bases? l'Etat a supprimé la taxe d'habitation mais les propriétaires payent pour les autres, de nos jours il ne vaut mieux rien avoir !!!

<u>Francis CROS</u>: notre engagement de mandat sur la période 2020-2026 est tenu. Nous n'augmenterons pas les impôts. Je vous rappelle que le conseil municipal vote les taux des impôts et que l'Etat nous impose les bases d'imposition. Ce sont les bases qui sont en augmentation et les taux communaux restent inchangés comme nous l'avions annoncé. L'Etat a supprimé la taxe d'habitation pour les résidences principales et non pour les résidences secondaires.

La taxe des ordures ménagères est fonction des bases du foncier bâti, elle est demandée par la Communauté de Communes et non par la Commune.

5. Vote des Subventions : Voir détails

<u>Jacqueline GRANIER</u>: au sujet du festival Country j'ai appris qu'il ne se ferait pas dans le village à cause de la suppression des accords avec les bénévoles du festival, cela est bien dommage pour les villageois ainsi que les commerçants.

Vous n'avez pas réagi aussi vite pour la quinzaine de campings-cars qui étaient au Gua des Brasses l'année dernière ?

<u>Francis CROS</u>: nous subventionnons le Festival Country mais nous souhaitons que les campings caristes présents durant la manifestation respectent la règlementation et intègrent l'aire de camping car, ce qui est la règle aujourd'hui.

Durant la période COVID, nous avons fermé les yeux, à ce jour la commune est équipée d'une aire ouverte à l'année nous ne souhaitons pas déroger à cette règle.

<u>Denis GENRE GRANDPIERRE</u>: les subventions sont une aide en direction des associations. Les présidents restent les seuls décisionnaires de l'organisation, nous ne pouvons en être tenus responsables.

6. Vote du BP (M57) commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

<u>Denis GENRE GRANDPIERRE</u> : généralités on passe de la M14 à la M57 - conséquences :

1° certains comptes sont organisés de façons différentes d'où

certaines variations.

2° le budget reste annualisé mais il est possible de faire des

prévisions sur plusieurs années

3° les emprunts pour les projets importants ne se font qu'après la

finalisation des études d'où la nécessité d'une trésorerie importante.

4° les affectations se font sur les chapitres déficitaires et le solde est transféré sur le fonctionnement.

- section de fonctionnement

3 019 182.00 €

- section d'investissement

4 118 532.77 €

Vote: pour:12

contre : 0

abstentions: 3

<u>Jacqueline GRANIER</u>: autres dépenses représentent quoi ? car en augmentation régulière. Vous prévoyez un emprunt de 1 584 226 € l'an dernier c'était 2 000 000 € si vous faites tout, heureusement que ce n'est pas le cas.

Francis CROS : les autres dépenses représentent une évolution à la hausse et proviennent

d'une accumulation non significative de petites dépenses.

7. Vote du BP (M49) eau et assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

<u>Denis GENRE GRANDPIERRE</u>: rappel du contexte: le budget de l'eau est un budget autonome financé par les produits de la vente. Les ventes sont diminuées de façon significative grâce à l'effort des administrés et du travail sur les fuites d'eau. La conséquence: en diminuant les ventes le prix de l'eau augmente automatiquement.

- section de fonctionnement

593 855.00 €

- section d'investissement

3 046 972.00 €

Vote: pour:12

contre:0

abstentions: 3

<u>Jacqueline GRANIER</u>: 1 274 997,65 € c'est un nouvel emprunt que vous prévoyez sur ce budget?

<u>Francis CROS</u>: vous parlez d'un nouvel emprunt, pour l'instant sur 2020-2021-2022 nous n'avons pas réalisé d'emprunt. En fonction des besoins de 2023, nous pouvons avoir recours à l'emprunt. Notre équilibre budgétaire est équilibré grâce à un prêt qui sera réalisé ou non en fonction de l'avancée de nos chantiers.

8. Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE indique au conseil municipal qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Commune de La Salvetat Sur Agout peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la Mairie.

Les crédits procurés par la ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer de l'investissement et ne procure aucune ressource budgétaire. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Après étude des offres reçues, la proposition de la Caisse d'épargne ci-dessous apparait la plus intéressante :

Préteur	Caisse d'Epargne
Emprunteur	Mairie La Salvetat Sur Agout
Montant	300 000 €
Durée	1 an
Taux intérêt	Euribor 1 Semaine + marge 1.25% Base de Calcul : exact/360
Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Demande de tirage	Aucun montant minimum
Demande de remboursement	Aucun montant minimum
Paiement des intérêts	Par mois / trimestre par débit d'office
Frais de dossier	600 €uros / prélevés une seule fois
Commission d'engagement	0 € / prélevés une seule fois
Commission de mouvement	0 € du cumuls des tirages réalisés, Périodicité identique aux intérêts
Commission de non utilisation	0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et de l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Vote: pour:15

contre : 0

abstentions: 0

9. Vote du prix de l'eau et de l'assainissement 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Vu la conjoncture économique dans laquelle nous devons faire face. Vu l'augmentation généralisée des charges de fonctionnement du budget M49.

Vu que le budget doit être voté en équilibre.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE propose d'augmenter les tarifs de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suivant :

Eau:

Abonnement eau : 25 € / branchement

Tarif eau : 1.850 € / m3
Taxe Adour Garonne : 0.330€ / m3

Assainissement:

Abonnement Assainissement: 25 € / branchement

Tarif Assainissement:

de 0 à 149 m3 : 1.695 € / m3 150 m3 et au-delà : 1,805 € / m3

Taxe Adour Garonne : 0.250 € / m3

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver cette augmentation selon les tarifs présentés ci-dessus et de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote: pour: 12 contre: 3 abstentions: 0

<u>Jacqueline GRANIER</u>: nous ne sommes pas d'accord pour cette augmentation qui va une fois de plus imputer le pouvoir d'achat des Salvetois, car vous prenez l'exemple d'un couple avec deux enfants qui consomme 120 m3 qui payerait 10 € de plus par mois mais cela fait tout de même 120 € par an c'est beaucoup !!!

<u>Francis CROS</u>: je peux comprendre que vous ne soyez pas en accord avec l'augmentation du prix de l'eau proposé. Toutefois, il est urgent de prendre la mesure du risque de pénurie d'eau sur la commune.

Notre politique liée à l'alimentation en eau potable est basée sur :

- la recherche de fuites
- la fermeture de la piscine intercommunale
- l'augmentation sensible du prix de l'eau qui fait prendre connaissance aux gens que l'eau devient une denrée rare que l'on doit utiliser avec attention et donc sans excès pour le bien de tous.

10. Avenant N°19 - Tarif repas cantine

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude MOINE.

Monsieur Claude MOINE présente au Conseil l'avenant N°19 de la convention de repas à la cantine de la Maison de retraite, le prix des repas passe à compter du 1^{er} Avril 2023 de 4,20€ à 4,40€. Le tarif des repas terroir passe de 5,55 € à 5.80 €.

Monsieur le Maire demande ?

- d'accepter l'avenant n° 19 à la convention cantine avec la maison de retraite
- de l'autoriser à le signer.
- de modifier le quotient familial en fonction de l'augmentation portée par cette nouvelle convention,
- d'accepter la prise en charge par la collectivité du surcoût des repas terroir.

Vote: pour: 15 contre: 0 abstentions: 0

11. Avenant N°8 - Tarif repas Centre de loisirs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude MOINE.

Monsieur Claude MOINE présente au Conseil l'avenant N°8 de la convention de repas au centre de loisirs de la Maison de retraite, le prix des repas passe à compter du 1^{er} Avril 2023 de 4,20 € à 4,40 €.

Monsieur le Maire demande :

- d'accepter l'avenant n°8 à la convention cantine avec la maison de retraite
- de l'autoriser à le signer.

Vote: pour: 15

contre: 0

abstentions: 0

Administration

12. Vente de matériel communal : Minibus Renault

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il avait été pris la décision de vendre l'ancien minibus Renault, le prix de départ était de 1 000€, Monsieur Kevin TELLIER nous fait une proposition à 1 200€.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil d'effectuer la vente à Monsieur Kevin TELLIER au prix de 1 200€.

Vote: pour: 15

contre: 0

abstentions: 0

Personnel

13.Recrutement saison 2023

* plage Gua des Brasses ouverture du 1er juillet au 30 août

- 2 BNSSA

Vote: pour: 15

contre : 0

abstentions: 0

* Exposition ouverture du 1 juillet au 31 août (24h /semaine)

1 agent accueil

Vote: pour: 15

contre:0

abstentions: 0

* ASVP du 1er juillet au 31 août

Vote: pour: 15

contre:0

abstentions: 0

* ALSH ouverture du 1er juillet au 31 août

- 1 BAFA

- 1 Animatrice

Vote: pour: 15

contre:0

abstentions: 0

* Voirie goudronnage (du 1^{er} mai au 31 Oct.)

3 Agents polyvalents

Vote: pour: 15

contre:0

abstentions: 0

* Espaces Verts - Festivités (du 1^{er} juillet au 31 Aout.) 1 Agent polyvalent

Vote: pour:15

contre:0

abstentions: 0

Départ de Madame Béatrice GUIBBERT

14. Avenant Contrat du 2 novembre 2022 : Adjoint Administratif

Monsieur le Maire indique que pour la bonne marche du service animation il est nécessaire d'augmenter la durée du travail hebdomadaire de l'agent en poste. Actuellement l'agent est à 17h30 hebdomadaire. Monsieur le propose au conseil qu'à compter du 1^{er} Avril l'agent passe à 24h30 de travail hebdomadaire.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'établir et de signer un avenant au contrat permettant d'augmenter la quotité horaire à 24h30 de travail hebdomadaire de l'agent en charge du service animation.

Vote: pour: 14

contre : 0

abstentions: 0

15. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste à temps non complet (24h30) d'adjoint administratif pour le service animation.

Pour cela, monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation pour :

La création de poste au 1^{er} juin 2023 du grade :

1 Adjoint Administratif territorial

La modification du tableau des effectifs en conséquence :

- Ingénieur Principal - Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	1 1
- Rédacteur	1
- Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1
- Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	2
- Adjoint Administratif Territorial	1
- Garde Champêtre Chef Principal	1
- Agent de Maîtrise Principal	1
- Adjoint Technique Principal 1 ^{re} classe	5
- Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	2
- adjoints techniques 2 ^{ème} classe	4
- ATSEM Principal 1 ^{ère} Classe	1
- ATSEM Principal 2 ^{ème} Classe (dont 2 à temps non complet)	3
- Opérateur APS Qualifié à temps non complet	1

Vote: pour: 14

contre:0

abstentions: 0

Acquisition / Vente

16.Acquisition : Parcelles AX 191-192-193-194-201-202-203

Monsieur le Maire propose au conseil l'acquisition des parcelle cadastrées AX 191-192-193-194-201-202-203 situées lotissement Deschamps et appartenant à Madame Deschamps Andrée au prix de 4 000 € pour une surface de 3 780 m².

Monsieur indique au conseil que les frais liés à cette affaire seront pris en charge par la Commune

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de faire l'acquisition des parcelles mentionnées et d'engager les procédures nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Vote: pour:14

contre:0

abstentions: 0

17. Vente: Parcelle AX 356

Monsieur le Maire présente au conseil la demande d'acquisition de la parcelle AX 356 par Monsieur Christian TEPPA propriétaire voisin des parcelles AX 355 et 51.

Monsieur le Maire propose au conseil de vendre la parcelle AX 356 d'une surface de 1398m² à Monsieur Christian TEPPA au prix de 35€ le m² soit 48 930€, et indique que tous frais inhérents à ce dossier sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'engager les procédures nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Vote: pour:14

contre : 0

abstentions : 0

Location

18.Location Logécos nº4

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude MOINE.

Monsieur Claude MOINE propose de louer l'appartement n°4 type F3 à Madame AZAIS Monique à compter du 1^{er} avril 2023 en remplacement de Monsieur José MARTA pour un loyer de 290 €/mois.

Monsieur Claude Moine propose la gratuité du loyer d'avril en compensation des travaux de remise en état du logement et notamment de peinture effectués par le locataire.

Vote:

pour : 14

contre : 0

abstentions: 0

Divers

19. Station d'épuration, : Acquisition parcelle A 353 La Pautru

Monsieur le Maire Donne la parole à Monsieur Didier SENEGAS.

Monsieur Didier SENEGAS indique au conseil muncipal que dans le cadre de la construction de la station d'épuration du hameau de la Pautru nous devons acquérir la parcelle A 353 appartenant à Madame Marie-Louise PISTRE veuve CABROL.

Monsieur Didier SENEGAS indique au conseil que ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche d'utilitée publique.

Monsieur Didier SENEGAS propose au conseil d'acquérir la parcelle A 353 d'une superficie de 1 100m² en échange de la gratuité du branchement d'une habitation cadastrée A 366 et 367 lui appartenant sise La Pautru au futur réseau d'assainissement collectif du hameau d'une valeur de 1 800€.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation :

- de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier
- de donner procuration, si besoin, pour signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ce dossier au profit d'un Adjoint.
- Et indique que tous les frais seront à la charge de la Commune

Vote: pour:14

contre : 0

abstentions: 0

20. Motion contre la fermeture d'une classe à l'Ecole Maurice de Crozals à La Salvetat Sur Agoût

Béatrice GUIBBERT présente.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion contre la fermeture d'une classe de l'Ecole Maurice De Crozals.

Après lecture de la Motion, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter cette motion.

Vote: pour:15

contre:0

abstentions: 0

Divers

Jacqueline GRANIER: je vous demande de retirer les poubelles qui sont contre le mur du préau de l'école qui cache les belles peintures. Je ne comprends pas quelle idée vous avez eu de les mettre là !!!!

Francis CROS: les poubelles sont en ce lieu à titre provisoire, il est prévu de les déplacer sur

un site plus adapté.